



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC53/R3
4 septembre 2003

Cinquante-troisième session
Johannesbourg, Afrique du Sud, 1er-5 septembre 2003

ORIGINAL :: FRANÇAIS

RÉSOLUTIONS

LUTTE CONTRE LES TRAUMATISMES DANS LA REGION AFRICAINE :
SITUATION ACTUELLE ET PLAN D'ACTION

Le Comité régional,

Rappelant la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA27.59 sur la prévention des accidents de la circulation, WHA49.25 et WHA50.19 en matière de prévention de la violence;

Rappelant la Convention internationale sur les droits de l'enfant et le *Rapport mondial de l'OMS sur la violence et la santé*;

Préoccupé par l'augmentation des cas de traumatismes dans la Région, principalement dus aux accidents de la circulation, aux conflits armés et à la violence interpersonnelle;

Convaincu que l'amélioration de la santé nécessite un solide enracinement dans la paix et la prévention des conflits;

Convaincu qu'en agissant de façon intégrée sur les facteurs environnementaux et comportementaux à l'échelle des individus et de la communauté, l'action de santé publique peut sensiblement réduire la charge que les traumatismes imposent à la société;

Ayant examiné attentivement le rapport du Directeur régional contenu dans le document AFR/RC53/10 Rév.1, qui présente les grandes lignes du plan d'action de lutte contre les traumatismes dans la Région africaine,

1. APPROUVE le plan d'action proposé dans le document AFR/RC53/10 Rév.1, intitulé «Lutte contre les traumatismes dans la Région africaine : Situation actuelle et plan d'action»;
2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à :
 - a) entreprendre un plaidoyer continu par la paix et pour la résolution pacifique des conflits;
 - b) sensibiliser les individus, les communautés, les services sociaux, les pouvoirs publics régionaux et locaux, et les donateurs à l'important problème de santé publique que constituent les traumatismes et la violence;

- c) adopter et mettre en œuvre dans une démarche consensuelle, des politiques et programmes nationaux de lutte contre les traumatismes et la violence;
 - d) améliorer les programmes nationaux de préparation, de soins pré-hospitaliers et hospitaliers, et de réadaptation afin de réduire les conséquences immédiates et à long terme des traumatismes;
 - e) élaborer, mettre en place et évaluer un système d'information pour la prévention des traumatismes et de la violence;
 - f) encourager les travaux de recherche pour combler le manque d'informations sur les traumatismes et la violence;
3. PRIE le Directeur régional :
- a) de fournir aux pays des lignes directrices et d'autres instruments pour le plaidoyer et l'action;
 - b) d'aider les pays à réunir des moyens pour la prévention des traumatismes et de la violence, et bâtir des réseaux et des partenariats;
 - c) de promouvoir la recherche aux niveaux national et régional sur les causes, les facteurs de risque et les conséquences des traumatismes et de la violence;
 - d) de documenter et diffuser des exemples de bonnes pratiques en matière de prévention des traumatismes et de la violence;
 - e) d'aider les pays membres à se doter de systèmes d'information adéquats et à en surveiller le fonctionnement;
 - f) de faire rapport à la cinquante-septième session du Comité régional en 2007 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution.